

Avis de projet de fusion

Société absorbante : TROIS CHENES INVEST

Forme : Société par actions simplifiée

Adresse du siège : la Terre Ronde – Parc d'Activité – 69770 VILLECHENEVE

Capital : 1.986.778,36 €

Numéro unique d'identification : 477 506 901

Lieu d'immatriculation : LYON

Société absorbée : LES TROIS CHENES

Forme : Société anonyme à conseil d'administration

Adresse du siège : zone d'activités La Terre Ronde – 69770 VILLECHENEVE

Capital : 760.000 €

Numéro unique d'identification : 392 367 959

Lieu d'immatriculation : LYON

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 26 novembre 2024, il a été projeté la fusion par voie d'absorption de la société LES TROIS CHENES par la société TROIS CHENES INVEST, avec effet fiscal et comptable rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue :

Actif : 33.522.992 €

Passif : 21.090.933 €

Actif net apporté : 12.432.059 €

Rapport d'échange des droits sociaux : Les associés de la Société Absorbée (autres que la Société Absorbante) recevront 19,5 actions de la Société Absorbante contre une (1) action de la Société Absorbée, étant précisé qu'en cas de rompu, le nombre d'actions TROIS CHENES INVEST attribué sera arrondi au nombre inférieur si la décimale est inférieure ou égale à 5 et au nombre entier supérieur si la décimale est supérieure à 5. En conséquence et en rémunération des apports consentis par la société LES TROIS CHENES à la société TROIS CHENES INVEST, il sera attribué aux associés de la société LES TROIS CHENES (autres que la Société Absorbante), 130.136 actions de la société TROIS CHENES INVEST de 0,14 € de valeur nominale chacune, qui seront à créer par la société TROIS CHENES INVEST à titre d'augmentation de son capital à concurrence de 18.219,04 €, assortie d'une prime de fusion de 90.954,07 €.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du code de commerce, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante, soit 753.326 actions de la Société Absorbée.

Date du projet commun de fusion : 26 novembre 2024

Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON le 26 novembre 2024, tant pour le compte de la Société Absorbante que pour le compte de la Société Absorbée.

Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis sur le site internet de la société « **TROIS CHENES INVEST** » et de la société « **LES TROIS CHENES** ».

Pour avis.